



COMMUNE de VIEUX-THANN
Enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 15 septembre 2022, le Maire de VIEUX-THANN a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune, destiné à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune et la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols.

A cet effet, Monsieur Francis KOLB, directeur des services techniques de la mairie de Pfastatt, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 36 jours consécutifs à la mairie de VIEUX-THANN, du 17/10/2022 au 21/11/2022 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de VIEUX-THANN le lundi 17/10/2022 de 10h00 à 12h00, le mercredi 26/10/2022 de 16h00 à 18h00, le mardi 15/11/2022 de 10h00 à 12h00, et le lundi 21/11/2022 de 16h00 à 18h00.

Le maître d'ouvrage du projet de PLU est la commune de VIEUX-THANN. Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, dont les avis issus de la phase de consultation, sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 et les vendredis de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.

Les observations et propositions sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie de VIEUX-THANN, 76 rue Charles de Gaulle. Les observations et propositions peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante mairie@vieuxthann.fr. Le dossier complet d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.vieuxthann.fr> pendant toute la durée de l'enquête.

Est également consultable en Mairie dans le cadre de l'enquête publique, ainsi que sur le site internet de la commune :

- l'évaluation environnementale du projet de PLU et son résumé non technique ;
- l'avis de l'autorité administrative de l'Etat, compétente en matière d'environnement, daté du 02 août 2022.

Un accès au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie de VIEUX-THANN, lieu de l'enquête publique, aux mêmes dates et horaires que le dossier papier.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet au Maire son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de la commune. Le public pourra également consulter ces documents au siège de la Préfecture du Haut-Rhin ou à la sous-préfecture de Thann.